

Questions & Réponses relatives aux difficultés qui peuvent se rencontrer dans les fonctions du S. Ministère à l'occasion de la révolution, arrivée dans le royaume de France, aux années 1789, 1790 & suivantes. Ouvrage très-utile, non-seulement aux directeurs des âmes, mais aussi au plus grand nombre des habitans de la France, qui se sont rendus plus ou moins coupables pendant cette révolution, & qui voudroient sincèrement retourner à Dieu, & assurer leur salut.
A Bruges, de l'imprimerie de F. van Eeck.
Le 8 Septembre 1793.

CE petit ouvrage est écrit dans des principes très-vigoureux; l'auteur ne fait pas composer avec la vérité & la justice; les jureurs quelconques en faveur des choses françoises, ne trouveront pas facilement quelque moyen de s'accorder avec lui. Je n'ai rien dit de si sévère contre le serment d'Égalité, que ce qu'il croit devoir établir contre celui de la constitution, quoique celui-là confirmatoire de tous les objets du premier, garantisse de plus tout ce qui a été décrété & fait depuis. Il décide que les jureurs ne peuvent être absous que par les évêques, & voici sur quoi il fonde cette assertion. „ Nous croyons „ que par le serment seul, & indépendamment de la communication avec l'évêque